

COVID-19

TÉLÉ-SUIVI : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Attention !
Le télé-suivi doit
avoir expressément
été prescrit
par un médecin !

J'INTERVIENS !

PAR TÉLÉPHONE

en l'absence d'outil
de vidéotransmission

EN VISIO

à l'aide d'outils comme **Skype®**,
WhatsApp®, **FaceTime®**...

i À noter l'outil " télésuivi ville-hôpital covid-19" déployé en Occitanie pour orienter et partager le suivi des patients, cas confirmés ou suspects covid-19 ou encore la possibilité de vous identifier sur **lnzee.care** comme offreurs de soins spécifiquement liées au coronavirus.

i Le télé-suivi n'impliquant pas d'échanges de documents médicaux, il peut tout à fait être proposé sans recourir à des solutions spécifiques de téléconsultation.

JE CONNAIS LE PATIENT

Vous disposez des données
administratives nécessaires
à la facturation dans votre
logiciel.

JE NE LE CONNAIS PAS

Demandez-lui son numéro
de sécurité sociale ou NIR
(avec la clé) et sa date de
naissance afin d'interroger
le service en ligne ADRI.

i Si vous ne disposez pas d'ADRI, vous pouvez utiliser Infopatient sur **Ameli Pro** pour récupérer ces données et les saisir dans votre logiciel. À défaut, envoyez une **feuille de soins papier** par voie postale à l'assuré, qui aura la charge de l'adresser à son organisme de sécurité sociale pour obtenir un remboursement.

i Dans les 2 cas :

- > Renseigner le numéro du médecin ayant prescrit le télé suivi.
(il n'est pas nécessaire d'envoyer en parallèle une feuille de soins papier).
- > Transmettre via SCOR la prescription ou, à défaut, conserver les prescriptions médicales à votre cabinet, jusqu'à communication de nouvelles informations.



100 %

La prise en charge
est assurée par
l'Assurance maladie
pour les patients
exposés au Covid-19



AMI 3,2
10,08 €



**La feuille
de soin suffit**

Indiquez
"soins particuliers
exonérés"



**Tiers-payant
préconisé**

Ne pas toucher
la carte vitale !
Sinon, recommandez
un moyen de paiement

FACTURER LES TÉLÉCONSULTATIONS

TLD 15 €

Accompagnement à la téléconsultation,
intervenant spécifiquement à domicile,
non réalisé au décours d'un soin infirmier

TLL 12 €

Accompagnement à la téléconsultation,
intervenant dans un lieu dédié aux
téléconsultations, non réalisé au décours
d'un soin infirmier

TLS 10 €

Accompagnement à la
téléconsultation, réalisé au décours
d'un soin infirmier

Nouveauté !
rajout
de la cotation
COVID19


lnzee.care
Le professionnel de santé à proximité


URPS
Infirmiers Libéraux
Occitanie

 @IDELOccitanie
contact@urpsinfirmiers-occitanie.fr
urpsinfirmiers-occitanie.fr